

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Société La Cité des Rocheuses

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société La Cité des Rocheuses, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société La Cité des Rocheuses au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
9 juin 2025

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 13)	1 377 273 \$	1 426 825 \$
Revenus locatifs	287 597	299 401
Autres apports (Note 14)	215 047	218 790
Subventions provinciales (Note 15)	99 414	83 270
Amortissement des apports reportés (Note 11)	90 176	86 934
Activités	54 619	16 646
Autres revenus	16 793	6 912
Intérêts	6 540	71
Casino	1 076	31 295
Dons	782	875
Adhésions	<u>190</u>	<u>2 593</u>
	<u>2 149 507</u>	<u>2 173 612</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 644 450	1 678 242
Amortissement des immobilisations	102 811	97 413
Honoraires de consultations	98 739	80 329
Services publics	68 118	54 520
Cachets d'artistes	49 414	26 409
Entretien et réparations	38 797	57 209
Déplacement	27 517	24 501
Téléphone	18 548	18 186
Fourniture et frais de bureau	16 556	27 602
Publicité et promotion	13 509	8 169
Activités	7 998	5 927
Location de bureau	7 500	9 552
Assurances	7 456	7 126
Divers	6 715	3 622
Fournitures	3 657	3 700
Intérêts bancaires	3 476	-
Frais bancaires	2 640	150
Taxes d'affaires et permis	1 291	608
Dons	<u>500</u>	<u>-</u>
	<u>2 119 692</u>	<u>2 103 265</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>29 815 \$</u></u>	<u><u>70 347 \$</u></u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé <u>d'affectation</u> (Note 12)	Non-grevé <u>d'affectation</u>	Total <u>2025</u>	Total <u>2024</u>
Solde au début de l'exercice	362 236 \$	370 028 \$	564 366 \$	1 296 630 \$	1 226 285 \$
Excédent des produits sur les charges	(12 635)	-	42 450	29 815	70 347
Investi en immobilisations corporelles	474 391	-	(474 391)	-	-
Affectations d'origine interne (Note 12)	-	(179 163)	179 163	-	-
Intérêts sur affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>9 135</u>	<u>-</u>	<u>9 135</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>823 992</u> \$	<u>200 000</u> \$	<u>311 588</u> \$	<u>1 335 580</u> \$	<u>1 296 632</u> \$

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2025

ACTIF		<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse (Note 3)		23 594 \$	173 016 \$
Comptes à recevoir (Note 4)		570 604	622 216
TPS à recevoir		32 234	5 425
Dépôts à terme, 5,50% (2024 - 4,20%) , échéant en avril 2025 (2024 - mai 2024) (Note 7)		263 788	100 000
Frais payés d'avance		<u>5 152</u>	<u>55 961</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME		895 372	956 618
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 5)		371	250 363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)		<u>2 454 300</u>	<u>1 954 087</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>3 350 043</u> \$	<u>3 161 068</u> \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Découvert bancaire (Note 7)		61 915 \$	- \$
Dette bancaire (Note 7)		145 703	-
Comptes fournisseurs et charges à payer		74 156	38 405
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 9)		46 557	73 062
Dépôts reçus des clients		10 241	3 333
Revenus reportés (Note 10)		<u>45 585</u>	<u>157 789</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME		384 157	272 589
APPORTS REPORTÉS (Note 11)		<u>1 630 306</u>	<u>1 591 849</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>2 014 463</u>	<u>1 864 438</u>
ACTIF NET			
Actif net investi en immobilisations corporelles		823 992	362 236
Actifs nets grevé d'affectation (Note 12)		200 000	370 028
Actif net non-grevé d'affectation		<u>311 588</u>	<u>564 366</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET		<u>1 335 580</u>	<u>1 296 630</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		<u>3 350 043</u> \$	<u>3 161 068</u> \$

Approuvé par les Administrateurs:

_____, Administrateur

_____, Administrateur

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	29 815 \$	70 347 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(90 176)	(86 934)
Amortissement des immobilisations	102 811	97 413
Intérêt réinvestit	<u>(4 660)</u>	<u>16 435</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	37 790	97 261
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	542	(13 441)
Subventions à recevoir	50 250	(397 053)
Intérêt à recevoir	820	(704)
Frais payés d'avance	50 809	(55 961)
Comptes fournisseurs et charges à payer	35 750	(4 784)
Salaires et cotisations sociales à payer	(26 505)	21 741
Taxes sur les produits et services	(26 809)	9 574
Revenus reportés	(112 204)	20 123
Dépôts reçus des clients	<u>6 908</u>	<u>3 333</u>
	<u>17 351</u>	<u>(319 911)</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports à l'achat d'immobilisations	<u>128 633</u>	<u>-</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(603 024)	-
Investissement	<u>100 000</u>	<u>-</u>
	<u>(503 024)</u>	<u>-</u>
 Décroissance nette de l'encaisse	(357 040)	(319 911)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>173 016</u>	<u>492 927</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>(184 024) \$</u>	<u>173 016 \$</u>
 Trésorerie et équivalents de trésorerie consistent de:		
Encaisse	23 594 \$	173 016 \$
Découvaire bancaire	(61 915)	-
Dette bancaire	<u>(145 703)</u>	<u>-</u>
	<u>(184 024) \$</u>	<u>173 016 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Société la Cité des Rocheuses est un organisme sans but lucratif constitué en février 1993 en vertu de la « Societies Act » de la province de l'Alberta, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission de la Cité est de fournir un lieu de rassemblement et de service au grand public, de diffuser un programme artistique, culturel et communautaire en français répondant aux besoins et désirs des francophones et francophiles de la région de Calgary, en accordant une attention particulière à la jeunesse. De plus, la Cité accompagne les nouveaux arrivants ainsi que l'ensemble des communautés immigrantes dans leurs démarches d'installation.

69 % (2024 - 71 %) des revenus de la Cité proviennent de subventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de La Cité ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations, leur amortissement ainsi que l'amortissement des apports reportés liés à l'acquisition des immobilisations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

- b) La Cité applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions, contributions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les revenus locatifs sont constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée des baux.

Les autres revenus, les activités et adhésions sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement ou au moment où l'événement a lieu ou le service est rendu.

Les contributions et revenus provenant du fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment sont constatés directement à l'actif net grevé d'affectations internes.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

Instruments financiers

- c) La Cité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions entre apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable, selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir, du dépôt à terme et des parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentées ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié et aucun amortissement n'est pris dans l'année de disposition.

Bâtiment destiné à la location	4% Amortissement dégressif
Mobiliers et équipement	20% Amortissement dégressif
Matériel informatique	30% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Cité, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de services et matériel

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider La Cité à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel utilisé dans le cours normal des activités sont évalués à leur juste valeur s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Encaisse non-grevée d'affectation	<u>(232 232) \$</u>	<u>(3 856) \$</u>
Encaisse grevée d'affectation - dépôts reçus des clients	10 241	3 333
Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés	45 585	157 789
Encaisse grevée d'affectation interne (Intérêts)	<u>200 000</u>	<u>15 750</u>
Total de l'encaisse affectée	<u>255 826</u>	<u>176 872</u>
Total de l'encaisse	<u><u>23 594</u> \$</u>	<u><u>173 016</u> \$</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subventions à recevoir	551 214 \$	601 464 \$
Comptes clients	15 932	16 474
Intérêt à recevoir	<u>3 458</u>	<u>4 278</u>
	<u><u>570 604</u> \$</u>	<u><u>622 216</u> \$</u>

5. PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Dépôt à terme, 5,50%, échu en avril 2025 (Note 12)	-	250 000 \$
Parts Sociales - Connect First Credit Union	<u>371</u>	<u>363</u>
	<u><u>371</u> \$</u>	<u><u>250 363</u> \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u> <u>2025</u>	<u>2024</u>
Bâtiment destiné à la location	4 547 868	\$ 2 595 506	\$ 1 952 362	\$ 1 570 751
Terrain	257 545	-	257 545	257 545
Mobiliers et équipement	598 134	356 238	241 896	122 309
Matériel informatique	<u>26 285</u>	<u>23 788</u>	<u>2 497</u>	<u>3 482</u>
	<u><u>5 429 832</u></u>	<u><u>\$ 2 975 532</u></u>	<u><u>\$ 2 454 300</u></u>	<u><u>\$ 1 954 087</u></u>

Un montant de 444 441 \$ pour le bâtiment n'est pas amortie car il n'est pas encore en fonction.

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

7. MARGE DE CRÉDIT

La Cité possède un découvert bancaire autorisé au montant de 50 000 \$. Ce découvert est garanti par une convention de sécurité générale couvrant tous les actifs présents et futurs de la Cité, une charge sur le terrain et le bâtiment destiné à la location au montant de 50 000 \$ et une cession de tous les loyers. De plus, la Cité possède une marge de crédit autorisée au montant de 250 000 \$. Cette marge de crédit est garantie pour un dépôt au montant de 250,000 \$. Le découvert et la marge de crédit portent intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. Le taux préférentiel de la Connect First Credit Union Ltd. est de 4.95 % au 31 mars 2025.

8. CARTES DE CRÉDIT

La Cité détient une carte de crédit autorisé au montant de 20 000 \$ à un taux de 20,99 %. Le solde à payer au 31 mars 2025 est de 12 850 \$ (2024 - 9 026 \$) et est inclus dans les comptes fournisseurs et charges courus.

9. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 19 489 \$ (2024 - 44 841 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

10. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine Canadien	32 500 \$	68 820 \$	(101 320) \$	- \$
CDÉA	50 000	-	(50 000)	-
Casino	49 482	1 375	(48 584)	2 273
Calgary Foundation	25 807	-	(25 807)	-
Alberta Culture	-	129 936	(86 624)	43 312
	<u>157 789 \$</u>	<u>200 131 \$</u>	<u>(312 335) \$</u>	<u>45 585 \$</u>

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent les fractions non-amortis des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour la période sont comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Balance d'ouverture	1 591 849 \$	1 678 783 \$
Apports reçus ou utilisés	128 633	-
Montant amorti au revenu	<u>(90 176)</u>	<u>(86 934)</u>
Balance de fermeture	<u>1 630 306 \$</u>	<u>1 591 849 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

12. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment

Par voie de résolution daté du 27 octobre 2021, le conseil d'administration a créé, au montant de 350 000\$, le fonds d'acquisition d'actif immobilisé et/ou maintenance du bâtiment dans le but d'assurer la capacité de la Cité à rencontrer ses obligations entre terme de maintien, remplacement et d'acquisition de son bâtiment et ses équipements. L'intérêt cumulé gagné, au montant de 29 164 \$, a été porté directement à l'actif net grevé d'affectations internes. Par voie de résolution daté du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a libéré le montant accumulé de 379 164 pour le projet de restaurant communautaire. De plus, à cette même date, le conseil d'administration a créé une réserve de 150 000 \$ pour l'aménagement d'espaces de stationnement et une réserve de 50 000 \$ pour un fonds d'urgence.

13. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	1 299 215 \$	1 276 505 \$
Patrimoine Canadien	68 820	150 320
Téléfilm Canada	5 000	-
Fédération de la jeunesse canadienne-française	<u>4 238</u>	<u>-</u>
	<u>1 377 273 \$</u>	<u>1 426 825 \$</u>

14. AUTRES APPORTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Société de la francophonie manitobaine (Pré-départ)	104 337 \$	101 968 \$
Centre for Newcomers	65 000	-
Calgary Foundation	25 807	77 070
CANAF	16 000	-
Fondation Canadiennes pour les dialogues des cultures	2 250	1 500
RAFA	1 652	2 175
Red Deer & District Community	-	25 000
The Immigrant Education Society	-	10 077
Autres	<u>-</u>	<u>1 000</u>
	<u>215 046 \$</u>	<u>218 790 \$</u>

15. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Alberta Culture	86 624 \$	73 500 \$
Alberta Foundation for the Arts	9 790	7 770
Gouvernement du Québec	<u>3 000</u>	<u>2 000</u>
	<u>99 414 \$</u>	<u>83 270 \$</u>

SOCIÉTÉ LA CITÉ DES ROCHEUSES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

16. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

En mai 2025, La Cité a signé un contrat pour l'aménagement d'espaces de stationnement pour la somme de 221 536 \$.

17. RISQUES FINANCIERS

La Cité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Cité est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients, subventions à recevoir et autre compte à recevoir.

Risque de liquidité :

La Cité est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers à court terme.

Autres risques de prix :

La Cité est exposée aux autres risques de prix dû à ses revenus locatifs qui incluent des revenus de baux à long terme. La juste valeur de ces revenus pourrait changer comparativement au marché locatif local, cependant la Cité serait toujours tenue d'honorer les baux signés.